

25e anniversaire de l'École supérieure d'enseignement infirmier à Zurich

Autor(en): **Donzé, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **84 (1975)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

maintenant clairement définis.

Cette évolution que nous pouvons sans crainte qualifier d'heureuse, n'a été possible que grâce à l'esprit de collaboration et au souci de perfectionnement de la direction et du corps enseignant attaché à l'Ecole. Qu'ils en soient ici remerciés chaleureusement.

L'Ecole de cadres n'est pas une institution indépendante. Elle est subordonnée directement à la Croix-Rouge. Certes, elle possède un Conseil qui dispose d'une certaine autonomie et oriente la politique et l'organisation de l'Ecole. Ses membres sont conscients que le rôle de cet établissement

s'intègre dans un plus vaste ensemble qui est celui des soins infirmiers en Suisse. Ils n'ignorent pas qu'ils doivent tenir compte des besoins de la Confédération, des cantons, des hôpitaux et des écoles d'infirmières.

Il est réjouissant de relever l'intérêt que le Service fédéral de l'hygiène publique et la Conférence suisse des Directeurs des affaires sanitaires portent à l'Ecole et l'appui financier substantiel qu'ils lui octroient par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Je saisis cette occasion pour leur exprimer notre très grande reconnaissance. C'est de la Croix-Rouge que dé-

pend l'activité de l'Ecole. Nous ne saurions assez remercier le Comité central, en particulier son président, le professeur H. Haug, M. H. Schindler, secrétaire général, et M. H. Locher, chef du Service des soins infirmiers, de l'appui qu'ils nous accordent tout au long de l'année et de leur compréhension à l'égard de nos problèmes.

Souhaitons qu'à l'avenir l'Ecole de cadres infirmiers remplisse plus complètement encore le rôle qui lui a été confié, rôle qu'elle espère avoir rempli convenablement au cours de ses 25 premières années d'existence.

25^e anniversaire de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier à Zurich

W. Donzé, Représentant des directeurs sanitaires au Conseil de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier

Le rapport de l'OMS pour l'Europe de 1974 déclare, sous le titre «Développement des personnels de santé»: dans ce domaine, le progrès le plus marquant a sans doute été la prise de conscience accrue de la nécessité de développer la formation des enseignants chargés de la préparation des personnels de santé en Europe. Des experts de premier plan sembleraient prêts à s'engager dans cette direction, mais il faut encore convaincre les institutions et les administrations traditionnelles de la nécessité d'insister davantage sur les aptitudes pédagogiques que devraient posséder les enseignants.

Nous avons constaté nous-mêmes que l'évolution de la vie hospitalière, et les charges financières qui découlent des techniques nouvelles nombreuses dans l'administration des soins ont modifié profondément l'organisation des services infirmiers dans les hôpitaux.

Ces mutations ont obligé, dans une large mesure, à revoir les principes de formation des infirmières. La fixation de nouvelles responsabilités, de nouvelles hiérarchies, ne doit pas pour autant remettre en cause l'aspect humain et de service de cette profession dont l'objectif reste que la santé doit être considérée comme un bien collectif précieux.

Le système d'enseignement des soins infirmiers dans notre état fédératif est très cloisonné géographiquement. Il l'est également en ce qui concerne les diverses disciplines, ce qui rend difficile une vue synthétique et clairement exprimée du problème.

L'évolution des mœurs et en particulier la transformation de l'attitude de la société à

l'égard de la femme et plus particulièrement de la femme au travail, a fait prendre conscience aux responsables de la vie publique que la condition de l'infirmière devait être revue dans le sens d'une amélioration de son statut, d'une revalorisation de la profession sur le plan des salaires, de la durée du travail et des conditions de vie en général, faute de quoi le recrutement deviendrait impossible et les plus beaux hôpitaux du monde n'eussent servi à rien.

La durée de vie professionnelle d'une infirmière tendait à diminuer constamment. Certes, nous avons eu recours à une main-d'œuvre étrangère bienfaisante, mais cette situation n'est pas supportable. Il faut reconstituer des équipes d'infirmières préparées à la gestion moderne des hôpitaux, diversifier la profession en améliorant en même temps les bases techniques de la formation. Il a fallu constater le manque presque total de cadres infirmiers, et en particulier de monitrices pouvant faire la liaison avec le corps médical; celui-ci étant lui-même appelé à toujours plus diversifier ses connaissances. Le nouveau langage et les nouvelles techniques des équipes médicales étaient souvent difficilement assimilables. Pourtant les membres de cette profession mettaient à disposition des responsables de la santé publique un capital de connaissances et de dévouement, mais très souvent les magistrats n'étaient pas en mesure de l'utiliser avec science et discernement.

La Croix-Rouge suisse, en créant il y a 25 ans, l'Ecole supérieure de l'enseignement infirmier à Zurich et ensuite la branche romande à Lausanne, a fait le premier pas

et combien important pour sauver, je dis bien sauver, l'avenir de cette profession. Les habitudes de pensée d'une bonne partie des dirigeants ont dû être quelque peu secouées pour que l'on admette enfin que sans la formation de cadres compétents tout l'avenir de notre organisation de santé était mis en cause.

Ayant eu le privilège d'être délégué par la Conférence des Directeurs des affaires sanitaires pour représenter les autorités exécutives au Conseil de l'Ecole, je peux rendre, aujourd'hui, témoignage du sérieux de l'effort à la fois de synthèse et de recherche des solutions de détail dans l'application des techniques, qui a été fait par les membres de ce Conseil. J'ai été frappé par leur totale disponibilité. Enfin, le choix du personnel enseignant, s'il a pendant un certain temps été difficile, a été finalement très bien résolu. Les directrices sont parfaitement préparées et se donnent entièrement à cette tâche.

L'ensemble de la population, que les directeurs sanitaires représentent, doit savoir les efforts qui ont été consentis; effort financier toujours plus important mais dont les conséquences sont finalement bénéfiques. En effet, sans personnel soignant compétent, nous n'arriverons jamais à diminuer la durée de séjour dans les hôpitaux, solution évitant les temps morts tellement coûteux et freinant les investissements.

Le délégué des directeurs sanitaires au Conseil de l'Ecole remercie la Croix-Rouge suisse et toutes les organisations intéressées à l'amélioration de la santé publique. Elles ont permis et permettront encore mieux demain que vive cette école.